

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

Le neuf juillet deux mil dix huit à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mr PROUX Bruno, maire.
Date de convocation : 03 juillet 2018

Étaient présents :

Mesdames : CREVEL Sylvie- GREGOIRE Nathalie- MOUFFLET Isabelle-
Messieurs : AMSLER Jean Marc - CHASLERIE Sylvain – EYMOND Gilbert - LEGERON Bernard –
MORNEY Thierry - PROUX Bruno – SOLTYSIAK Laurent

Absents excusés :

Mme RICHARD Viviane qui a donné procuration à Mr PROUX Bruno –
Mme BERNARD Martine qui a donné procuration à Mme GREGOIRE Nathalie
Mme DOS SANTOS Emilie qui a donné procuration à Mr EYMOND Gilbert
Mme PELLIER Emmanuelle

Absente :

Mme BAUCHET Laure

Secrétaire de séance : Mme CREVEL Sylvie

Le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018 est approuvé à la majorité (3 voix contre : Mme MOUFFLET-Mr CHASLERIE-Mr SOLTYSIAK)

ORDRE DU JOUR

1 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour et le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajournement.

2 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE SCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
REPAS ENFANT RPI Balzac-Vindelle	2.35 €	2.40 €	2.45 €
REPAS ENFANT Hors RPI	2.85 €	2.90 €	2.96 €
INSTITUTEURS OU AUTRES DEMANDEURS AUTORISES PAR LE MAIRE	5.10 €	5.20 €	5.30 €

GARDERIE SCOLAIRE

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
SERVICE DU MATIN	0.95€	1.00€	1.02€
SERVICE DU SOIR	1.18€	1.23€	1.25€

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur lesdits tarifs applicables à compter du 03 septembre 2018

3- TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le maire informe l'assemblée que la région nouvelle aquitaine a relancé le marché pour 4 ans concernant le transport scolaire écoles de Vindelle et Balzac et qui arrivait à échéance le 31 juillet 2018.

Le dernier marché (2014/2018) était de 72 000 €, à ce jour le montant du nouveau marché (2018/2022) s'élève à la somme de 103 000 € pour 4 ans. Face à une telle augmentation la région a décidé de relancer ce marché de transport.

4 – MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec le SIVOM ASBAMAVIS, une convention de mise à disposition pour un agent du restaurant scolaire grade Adjoint Technique de la commune de VINDELLE (Charente) auprès du SIVOM ASBAMAVIS 16430 BALZAC. Cette convention précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition pour un agent communal du restaurant scolaire pour une durée hebdomadaire de 5 heures qui seront effectuées les mercredis des semaines scolaires.

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des articles budgétaires suivants :
Section d'investissement dépenses

Article- opération	désignation	Montant euros
2188-194	Matériel service technique	+ 1 560.00€
2313-142	Centre socio culturel	- 1 560.00€

Votes :

Pour 10 voix,

Contre 3 voix (Mr SOLTYSIAK, Mr CHASLERIE, Mme MOUFFLET)

Le conseil municipal adopte, à la majorité, les décisions modificatives ci-dessus mentionnées

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des articles budgétaires suivants :
Section d'investissement dépenses

Article- opération	désignation	Montant euros
2188-166(restaurant scolaire)	Immobilisation corporelle (lave vaisselle)	+ 3 000.00€
2188-172 (école)	Immobilisation corporelle (extincteurs)	+ 630.00€
2313-142 (centre socio culturel)	construction	- 3 630.00€

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus mentionnées

INFORMATIONS DIVERSES

- L'éclairage à Guissalle (en haut de l'allée des marronniers) devrait être mis en service par le SEDG avant le 15 juillet
- Afin de sécuriser l'abri de bus à Guissalle (en haut de l'allée des marronniers), des panneaux réfléchissants ont été installés.
- La commission vie associative se réunira début septembre afin d'étudier les demandes de subvention des associations communales.

La séance est levée à 20h30